

Christine BOSSE
Commissaire enquêtrice
Christine.bosse9@orange.fr

à **Monsieur le Président**
C.D.C. A.Q.T.A.
Porte océane 2
40, rue du Danemark
56400 AURAY
Lanvénegen le 01/10/2018

Procès verbal de synthèse

(En application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement)

Références :

- Arrêté N° 2018AG/34 du Président de la Communauté de Communes Auray, Quiberon, Terre Atlantique, prescrivant l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Hoëdic daté du 9 juillet 2018.
- Ordonnance n°E18000153/35 du 26 juin 2018 du Tribunal Administratif de Rennes, désignant la commissaire enquêtrice et fixant les dates de l'enquête du lundi 6 août à 11h au jeudi 6 septembre 2018 à 15h
- Ordonnance n°E18000153/35 du 17 août 2018 du Tribunal Administratif de Rennes, interrompant l'enquête et désignant une nouvelle commissaire enquêtrice et autorisant la reprise de l'enquête à compter du 7 septembre à 11h au 27 septembre 2018 à 15h.
- Arrêté n° 2018AG/36 du Président de la Communauté de Communes Auray, Quiberon, Terre Atlantique, prescrivant la reprise de l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Hoëdic daté du 21 août 2018

Monsieur le Président,

En référence à vos arrêtés des 9 juillet et 21 août 2018, portant mise à enquête publique du projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Hoëdic, et à l'issue de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 6 au 17 août puis du 7 au 27 septembre 2018 inclus, je vous demande de bien vouloir m'adresser, dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse apportant vos points de vue, justifications, précisions ou engagements portant sur les observations recueillies pendant l'enquête.

Le registre a reçu 9 observations, 1 inscrite sur le premier registre (R1-1), 1 inscrite sur le deuxième registre (R2-1) et 7 par mail (M1 à M7) à l'adresse dédiée sur le site internet de la Communauté de communes Auray, Quiberon, Terre Atlantique. Les observations sont en pièces jointes à ce dossier.

Il sera répondu à chacune de ces observations dans le rapport.

En première approche, les observations portent sur le point suivant :

❖ Zonage assainissement collectif - exutoire du lagunage vers le marais du Paluden

- **R1-1/** Mr Jean LAMBERT, venu se renseigner sur le dossier qu'il estime clair et précis, remercie pour l'accueil qui lui a été réservé.
- **R2-1/**Mr Arnaud LE NEVE soulève un problème d'eutrophisation du marais de Paluden et d'atterrissement progressif, en lien avec l'exutoire du lagunage, selon une étude faite en 2017 par le bureau Ouest'Am. Quelle suite va être donnée par AQTA aux préconisations faites dans l'étude ?
- **M1/**Mr Pierre Buttin, président de l'association Melvan et vice-président de l'Association de Gestion du Fort d'Hoedic et de son Environnement, souligne l'erreur sur le rapport proposé dans l'enquête et dans l'évaluation environnementale quant à l'exutoire de la station. Ce dernier ne se jette pas dans l'océan, comme indiqué, mais dans le marais voisin et entraîne un dysfonctionnement de celui-ci (cf étude faite en 2017 par Ouest'Am). Une analyse plus fine de la conception même de la station est impérative au plus vite.
- **M2/**Mr Jean Bertaud soutient le point soulevé par Monsieur Buttin et demande ce qu'il en est des travaux sur les réseaux d'eau pluviale.
- **M3/**Mr Arnaud Le Névé note que AQTA et la SAUR ne semblent pas avoir tenu compte du fait que les eaux d'exhaure du lagunage se jettent dans le marais, vu qu'il est inscrit dans le rapport que celles-ci se jettent dans l'océan, alors qu'ils ont eu connaissance de l'étude faite en 2017 par l'agence Ouest'am. Il mentionne que la Saur n'a jamais, ou quasiment jamais, communiqué les résultats des suivis des rejets du Lagunage à l'AGFHE malgré plusieurs demandes. Mr Le Névé demande à ce que le fonctionnement du lagunage soit revu de toute urgence, pour viser le rejet 0 de phosphore et de nitrates dans le marais.
- **M4/** Premier courrier de Mr Jean-Luc Chiffolleau, Maire d'Hoëdic, annulé et remplacé par un nouvel envoi le 25 septembre (voir M6).
- **M5/**Mr Didier Olivry, délégué rivages Bretagne au Conservatoire du littoral, reprend le rapport établi par Ouest'Am, qu'il joint à son courrier, pour noter que les eaux issues du lagunage ne se déversent pas dans l'océan mais dans le marais du Paluden, dont le conservatoire est propriétaire. Le conservatoire s'interroge, au regard de cette étude et des analyses faites sur le lagunage, sur les conséquences qu'aurait le raccordement de maisons supplémentaires au lagunage, maintenu dans son fonctionnement actuel et propose un échange à ce sujet avec une chargée de mission du Conservatoire.
- **M6/** Mr Jean-Luc Chiffolleau, Maire d'Hoëdic et Président de l'AGFHE, note la description erronée du devenir des effluents de lagunage dans les deux rapports accompagnant l'enquête publique, malgré les différentes réunions avec le service d'AQTA du Traitement des Eaux Usées, entre 2017 et début 2018. Lors de ces réunions, l'état alarmant de l'étang confirmé par une étude du bureau d'étude Ouest-Aménagement, a été clairement établi. Mr Chiffolleau s'étonne donc que

ce service n'ait toujours pas acté que le déversoir des effluents n'est pas l'océan mais l'étang, et est en attente, depuis mars 2018, d'une initiative de AQTA, pour objectiver l'impact du lagunage sur l'étang, voir comment le corriger et mettre fin aux rejets de phosphore et d'azote dans l'étang.

- **M7/Gwenola Kervingant**, Présidente de Bretagne vivante, demande une réflexion approfondie sur le dimensionnement du lagunage, notamment au regard de la pression touristique en été, ainsi que l'abandon de l'exutoire actuel vers le marais du Paluden, préalable à sa restauration et sauvegarde. Bretagne vivante se porte volontaire pour soutenir toute démarche visant à mettre en œuvre cette révision dans le cadre vertueux d'amélioration du système d'assainissement et de restauration des milieux naturels.

Questionnements à titre personnel :

- Dans les rapports effectués pour l'enquête, les derniers chiffres datent de 2013 pour la plupart, ce qui me pose question pour une enquête décidée en avril 2017.
- Dans le diagnostic établi par Ouest-Am, il est noté ceci en page 31 : « *La question des potentielles infiltrations en lien avec des bâches relativement âgées et visiblement dégradées (fissures en surface) doit être analysée par le gestionnaire (action prévue).* » Pouvez-vous me fournir des précisions quant au délai de l'action prévue et de quelle manière serait-il possible de procéder au remplacement des bâches tout en maintenant le fonctionnement de la station ?
- Lors de ma deuxième venue à Hoëdic le 27 septembre, j'ai pu remarquer un souci, à priori de fonctionnement, sur l'étang n°2. L'étang était plus bas que lors de ma première visite et une partie de la bâche apparaît au milieu comme vous pourrez le constater sur les deux photos ci-dessous :



Photo n°1 CB 27-09-18



Photo n°2 CB 27-09-18


Merci de me donner une explication concernant ce phénomène.

- Concernant l'assainissement non collectif, il est déclaré page 16 : « *Etant donné que les premiers contrôles du SPANC ont été réalisés en 2006, les contrôles de bon fonctionnement ont démarré en 2012* ». Il est ensuite noté page 17 : « *Lors des derniers contrôles des ANC (date de réalisation de ces contrôles inconnue), 9 installations ont fait l'objet d'une visite* ». Pouvez-vous me fournir des explications quant aux contrôles effectivement faits en 2012 ? Comment se fait-il que la date des contrôles, dont les résultats figurent dans le camembert page 17 du rapport, soit inconnue ? Sur les 9 installations alors contrôlées, d'après votre rapport, une des installations est déclarée non conforme avec obligation de travaux et sept non conformes sans obligation de travaux. A quelle échéance pensez-vous que ces installations seront réhabilitées pour être en conformité ? A quel montant d'aides financières peuvent-ils prétendre ?

- En page 15 du rapport, il est indiqué : « La filière boues consiste en un curage et un épandage ». Pourriez-vous m'indiquer quelle est la fréquence des curages ? où s'effectue l'épandage ? Une convention existe-t-elle avec le propriétaire ?

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Christine BOSSE,
Commissaire enquêtrice



Courrier de 4 pages remis le 2 octobre 2018, en mains propres contre signature, à Madame MANCEAU, responsable du service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes AQTA.